



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021



Cour d'honneur de la préfecture de l'Aude

Rapport d'activité des services de l'État dans l'Aude

Sommaire

p. 03

ÉDITO DE THIERRY BONNIER

Préfet de l'Aude

p. 04

DES AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE AUDOIS

p. 05

LE BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

p. 07

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

1. Nous battre pour la République
2. Agir pour la sécurité de tous au quotidien
 - Lutter contre la délinquance
 - Lutter contre les trafics
 - Lutter contre l'insécurité routière
 - Lutter contre les violences faites aux femmes
3. Faire face aux crises
 - Vous protéger contre la COVID
 - Lutter contre les feux de forêt

p. 15

BÂTIR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

1. Traverser la crise
2. Renforcer notre compétitivité et bâtir l'économie de demain
3. A crise inédite, moyens inédits pour soutenir nos agriculteurs

p. 19

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Aller vers la neutralité carbone
2. Accompagner la transition écologique
3. Renforcer la résilience des territoires
4. Mieux gérer la ressource en eau

p. 23

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS TERRITOIRES

1. Investir pour la vie quotidienne dans les territoires ruraux
2. Faire de nos campagnes des territoires d'avenir

p. 26

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

1. Lutter contre la pauvreté
2. Favoriser l'insertion et l'emploi
3. Encourager nos jeunes à s'engager

Édito

Rapport d'activité des services de l'État



THIERRY BONNIER
Préfet de l'Aude

À nouveau marquée au sceau de la crise sanitaire, l'année qui vient de s'achever n'aura pas épargné les efforts de l'ensemble des institutions et des collectivités qui travaillent, chez nous comme ailleurs, pour le bien commun. Et c'est tant mieux : car c'est leur vocation que de servir, en particulier pendant les temps difficiles.

Le défi de 2021 aura ainsi été, pour l'État et ses services, de ne pas se laisser absorber entièrement par la gestion de la crise sanitaire et de continuer à agir dans tous les autres champs de la vie économique et sociale. Il a fallu, en somme, « lever le nez » de notre guidon sanitaire pour regarder ailleurs et plus loin. C'est en tout cas le cap que j'avais fixé, en 2021, à l'ensemble des agents de l'État qui œuvrent dans l'Aude.

L'action publique a donc été dictée, tout au long de cette année, par trois impératifs.

D'abord, protéger. Protéger les Français et ce qui devait l'être du fait de la crise sanitaire et économique inédite à laquelle nous étions confrontés. La mobilisation massive de moyens que nous avons connue en 2020 s'est poursuivie, pour endiguer les vagues successives de covid et soutenir autant que possible l'économie, en particulier avec le plan #France Relance. Le constat que nous faisons aujourd'hui – sortie progressive de la crise sanitaire et reprise économique attendue – nous fait dire que nous n'avons pas échoué, ce qui est une bonne chose pour la crédibilité de la parole et de l'action publique, et une excellente chose pour les Français !

Ensuite, agir. Ou continuer à agir malgré le contexte de crise sanitaire, qui aurait pu nous inciter à ralentir notre action dans certains domaines. Il ne le fallait pourtant pas, car les enjeux sont là : transition écologique, enjeux de sécurité, épisodes inédits de gel et de sécheresse... Autant de champs de la vie de notre Nation dans lesquels nous ne pouvions pas nous permettre de ne pas intervenir au cours des derniers mois. Dans aucun de ces domaines nous n'avons donc levé la plume, au contraire même !

Transformer, enfin. Le Gouvernement n'a jamais perdu de vue, depuis le début de cette crise, que l'un de nos plus grands défis était de poursuivre l'effort de transformation nationale que nous nourrissons depuis cinq ans. La crise sanitaire ne l'a ainsi pas empêché de travailler d'arrache pied à la transformation de notre administration et de notre économie. Garder ce cap a été salutaire : outre que cela nous a permis de ne pas désespérer dans les épisodes les plus forts de l'épidémie, cela nous a collectivement préparés à affronter les défis de la reprise mondiale, qui ne manquent évidemment pas.



CATHERINE DELCLOS

**Cheffe de l'unité insertion professionnelle de la DDETSPP de l'Aude.
Référente insertion par l'activité économique (IAE).**

Ma mission de référente insertion par l'activité économique consiste à conventionner, financer, conseiller et appuyer le développement de structures d'insertion par l'activité économique (dites SIAE) dont le rôle est d'accompagner vers l'emploi les personnes les plus en difficulté. Ces structures sont des acteurs incontournables et des leviers majeurs dans les territoires pour aider à lutter contre le chômage et la précarité. En

2021, plus de 1 100 personnes ont eu un parcours vers l'emploi dans les 39 structures audoises. De nouvelles SIAE seront créées prochainement avec le soutien des collectivités territoriales qui s'engagent pleinement aux côtés de l'État pour lutter durablement contre la pauvreté. Je suis fière de prendre part à cette mission !



LAURENCE TAMIC

**Déléguée du préfet sur les quartiers prioritaires politique
de la ville de Narbonne et Lézignan-Corbières.**

Je suis au contact, quotidiennement, des habitants, des associations, des collègues des forces de sûreté intérieure, de la justice, des directions départementales et des partenaires institutionnels. Ces échanges me permettent d'avoir une connaissance fine et partagée des territoires sur lesquels j'exerce mes missions et d'en saisir les enjeux sociaux et urbains.

Mes missions consistent à assurer, sous l'autorité de Monsieur le préfet, la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la politique de la ville. Il m'appartient également de faire remonter les besoins des habitants pour déterminer les actions les plus pertinentes à conduire en leur faveur, participer à la cohésion sociale, démontrer l'engagement de l'État au plus proche des citoyens, s'emparer des dossiers, conduire un travail d'ingénierie de projet et débloquent des situations grâce à une approche transversale des dossiers.

Mes journées sont riches d'échanges et de partenariat, de partage et de transmission de connaissances. La politique de la ville est une politique publique qui permet d'expérimenter, de se remettre en question, d'interroger ses pratiques, toujours au service de l'intérêt général.



ROSE CANALICCHIO

Directrice des sécurités.

La mission essentielle de la direction des sécurités est de garantir, avec l'ensemble des services opérationnels, la sécurité des biens et des personnes dans le département. Cela signifie d'abord la sécurité civile qui recouvre un large éventail de missions visant à prévenir les risques, à porter secours et assistance et à accompagner les populations sinistrées au lendemain de crises, de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles. L'équipe du service interministériel de défense et de protec-

tion civile (SIDPC) œuvre au quotidien, en amont du risque, à la préparation à la gestion de crise, en planifiant l'organisation de la réponse civile et en réalisant des exercices de sécurité civile (attentat, inondations...). La prévention passe également par la sécurité des établissements recevant du public, les plans de secours, la sécurité des campings... Cela signifie ensuite la sécurité des citoyens, à travers le suivi de la sécurité et la prévention de la délinquance et les mesures d'ordre réglementaire (armes, débits de boissons, armement des polices municipales, manifestations publiques, vidéoprotection...). Le service de la sécurité intérieure a également en charge la lutte contre les violences faites aux femmes. Nos missions nous amènent à travailler avec un grand nombre d'acteurs et de services (forces de sécurité, service départemental d'incendie et de secours (SDIS), collectivités territoriales...), à bien connaître le territoire, ses risques et les enjeux et à nous adapter, chaque jour, à la survenance d'événements divers. Le travail d'équipe est indispensable, avec un objectif commun : protéger les Audois.

BAROMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE : MESUREZ CE QUE L'ÉTAT FAIT POUR VOUS !



Des mesures
qui vous changent la vie
les résultats de notre action
sur www.gouvernement.fr

Créé en janvier 2021, le baromètre de l'action publique permet aux Français de **suivre l'avancée et les résultats des réformes prioritaires** menées par le Gouvernement depuis 2017 et de constater que l'État agit pour eux.

Ce baromètre recouvre **dix domaines essentiels du quotidien** : la transition écologique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, la culture, les services publics, le logement, l'agriculture et la justice.

Dans l'Aude, le préfet fait la transparence sur les résultats de l'action qu'il conduit avec l'ensemble de ses services !

Focus sur des objectifs prioritaires de l'État dans l'Aude

> TRANSITION ÉCOLOGIQUE



100 %

Déployer le plan vélo :

196 km de piste cyclable aménagés en 2017, 230 km en 2020 et **279 km** en 2021. Objectif (254km) atteint !



Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique :

tout le département est déjà couvert par le tri sélectif et la « poubelle jaune ».



Verdir le parc automobile :

9 564 primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre en faveur du verdissement du parc automobile. L'Aude compte également **402 bornes de recharge** à la fin de l'année 2021.

> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET POUVOIR D'ACHAT

100 %

Développer l'apprentissage L'apprentissage connaît une bonne dynamique dans le département. A la fin de l'année 2021, nous pouvons compter **3 072 contrats d'apprentissage** conclus sur un objectif de 2 536 fixé par l'État.

100 %

Aide de France Relance aux entreprises **137 entreprises audoises** bénéficient des aides à l'investissement de France Relance dans le département.

100 %

« **1 jeune 1 solution** » De juillet 2020 à juillet 2021, **9 146 jeunes** de moins de 26 ans ont été recrutés, soit une augmentation de 22% par rapport à l'année précédente.

> SERVICE PUBLIC ET COHÉSION DES TERRITOIRES

96 %

Déployer les Maisons France Services : 23 Maisons France Services ont ouvert depuis 2020 au plus près de chez vous, pour rapprocher le service public des Français, soit **96%** de l'objectif qui nous était fixé !

59 %

Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français : En 2021, ce sont **59%** de logements ou locaux professionnels qui ont été raccordés au réseau de la fibre optique depuis le début du dispositif. Dans le cadre du New Deal Mobile, le département compte 18 zones couvertes en 2021 pour résorber les zones blanches et grises sur un objectif de 44 zones à la fin de l'année 2022.

> ÉDUCATION



100 %

Dédoubler les classes en éducation prioritaire :

100% des classes CP/CE1 ont bénéficié du dédoublement des classes.

91 %

Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés :

En 2021, **3 nouvelles unités locales d'inclusion scolaire (ULIS)** pour les élèves en situation de handicap à l'école maternelle, élémentaire, au collège et au lycée ont vu le jour, portant ainsi le nombre des ULIS à 58.

> SANTÉ, FAMILLE, HANDICAP



100 %

Doubler le nombre de maisons de santé :

de 2017 à 2021, le nombre de maisons de santé est passé dans l'Aude de 8 à 16. Objectif atteint !

> SÉCURITÉ

+85%

Renforcer la lutte contre les stupéfiants :

385 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées en 2021 et 4 enquêtes de démantèlement menées.

+35%

Renforcer la sécurité au quotidien :

Le département compte **490 926 heures de patrouille** sur la voie publique en 2021.

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

1

NOUS BATTRE POUR LA RÉPUBLIQUE

> Nous menons le combat pour la République et ses valeurs

Le combat pour la République et ses valeurs est le premier combat du Gouvernement ! C'est un enjeu de cohésion nationale sur lequel nous ne pouvons pas fléchir.

La loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021 s'inscrit dans la continuité de la volonté du président de la République de ne rien céder aux séparatismes. Elle vise à apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les lois sur les cultes.

Au niveau territorial, l'action se poursuit, sous l'autorité du préfet, à travers les instances dédiées qui permettent la coordination de tous les acteurs sur le sujet. Cette action permet d'identifier les atteintes au pacte républicain et les faits de séparatisme. Une instance spécifiquement dédiée aux dérives sectaires a été mise en place. Elle a pour vocation de détecter des méthodes ou groupes de dérives à caractère sectaire, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être.

> Nous agissons pour identifier et réprimer les atteintes au pacte républicain

L'Aude participe activement à ce combat pour la République. La « cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire » (CLIR), mise en place le 24 février 2020, s'est réunie 3 fois en 2021. Elle permet d'évoquer, avec l'ensemble des acteurs concernés, des signalements qui nécessitent d'être évalués et surveillés.

L'action de la CLIR a permis de poursuivre le suivi des associations déjà identifiées en lien avec une mouvance séparatiste et de contrôler l'activité de certains établissements scolaires hors contrat. Des signalements nouveaux ont pu être étudiés. Une attention particulière est portée à l'enseignement à domicile, notamment dans le contexte de la crise sanitaire.

La CLIR s'est également réunie en instance dédiée au suivi des dérives sectaires. Deux réunions ont permis d'identifier des structures sur lesquelles une vigilance doit être portée.

Dans ce cadre, le contrôle de quatre établissements et d'une structure associative a été réalisé en 2021.

> Nous promovons les valeurs républicaines

Se battre pour la République, c'est aussi la réenchanter en promouvant et en faisant aimer ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Des formations aux valeurs de la République ont été réalisées dans le département en 2021.

Afin de promouvoir le vivre-ensemble, huit formateurs sont habilités dans l'Aude à sensibiliser les agents de l'État et les acteurs associatifs aux valeurs de la République et de la laïcité. Depuis 2020, et conformément aux engagements du président de la République, les responsables d'associations souhaitant bénéficier de subventions publiques doivent suivre une formation aux valeurs de la République et à la laïcité. Toute demande de subvention est désormais conditionnée à l'engagement de respecter les valeurs de la République, en signant un contrat d'engagement républicain.

La loi du 24 août 2021 a institutionnalisé la journée de la laïcité au sein de la fonction publique.

> Lutter contre la délinquance

Parce qu'assurer la sécurité de tous est une priorité, les forces de l'ordre du département ont encore renforcé leur présence sur le terrain et auprès des victimes. Chaque situation signalée aux forces de l'ordre doit trouver une réponse : tel est l'engagement pris pour la sécurité au quotidien.

→ **La délinquance augmente de nouveau après une année 2020 marquée par un niveau historiquement bas en raison de la crise sanitaire, mais nous restons mobilisés.**

L'année 2021 a été marquée par une hausse de 8% de la délinquance générale dans le département, même si son niveau reste inférieur à celui de 2019.

Cette hausse de la délinquance concerne tous les territoires, urbains comme ruraux. **Elle est alimentée par une hausse des atteintes aux personnes (+15% par rapport à 2020), dont les violences intrafamiliales (+18%) et conjugales (+15,5%).**

Un plan d'actions pour 2022 a donc été mis en place pour agir sur les causes de la délinquance, en particulier des atteintes aux biens. L'action des forces de sécurité intérieure, relayée par celle de l'autorité judiciaire, doit permettre de lutter pied-à-pied contre ces phénomènes !

→ **Nous œuvrons pour la sécurité et la tranquillité publiques au plus près de vous.**

A Narbonne et à Carcassonne, la police nationale s'est fortement mobilisée en faveur de la sécurité des citoyens. La présence des équipiers de la police nationale sur la voie publique s'est renforcée par rapport aux années précédentes. Les effectifs poursuivent leur hausse avec notamment l'arrivée cette année de 20 policiers supplémentaires.

Ce sont désormais près de 350 policiers qui seront au service de la population début 2022, contre 309 en 2020 (soit + 11,3%!).

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a en outre mobilisé deux délégués à la cohésion police-population (DCPP), l'un à Carcassonne, l'autre à Narbonne. Au contact de la population, des associations et des principaux acteurs sur le territoire, principalement les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les DCPP sont à l'écoute des attentes des habitants en matière de sécurité, leur proposent des solutions immédiates ou bien assurent le relais auprès des services de police. Ils assurent ainsi une remontée indispensable de l'information opérationnelle dans le champ de la sécurité quotidienne, de la délinquance, de la radicalisation et du repli communautaire.

En parallèle, des groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été réunis régulièrement tout au long de l'année 2021 associant divers partenaires de la sécurité autour de la police pour mener des actions coordonnées



contre les troubles à la tranquillité publique, tels que les occupations illégales du domaine public ou des bailleurs, les nuisances de voisinage et aux abords de certains établissements scolaires ou les « runs » et « rodéos ».

Côté gendarmerie, les militaires du groupement de l'Aude sont toujours fortement impliqués dans l'accompagnement de la population, en visant en particulier les publics les plus fragiles et les plus exposés dans la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, près de 6 408 chefs d'entreprises et commerçants ont été sensibilisés. Une action particulière a été conduite en direction des élus, maires et conseillers municipaux, afin de les assister dans la gestion des troubles à l'ordre public et de les protéger contre les menaces et violences indignes, avec 4 361 activités menées dans ce cadre. Par ailleurs, 240 élus volontaires ont bénéficié d'une formation en négociation de crise.

Enfin, **92 670 services ont été dédiés à la prévention de proximité**, que ce soit dans les transports en commun ferroviaires, les aires marines protégées, la surveillance du littoral, la surveillance maritime ou la surveillance des résidences.

L'action des forces de l'ordre se déploie au quotidien avec l'appui et le concours indispensable de chacun et chacune. Rappelons ainsi que la prévention de la délinquance fait participer, dans le département :

→ les différents partenaires de la vie quotidienne des Audois (transports, débits de tabac, tourisme, ...), au travers notamment de deux nouvelles conventions de sécurité des mobilités signées avec KEOLIS et RTCA début 2022 et une autre avec le groupe des entreprises de sécurité le 12 janvier 2021.

→ les collectivités et leurs polices municipales, avec 55 conventions de coopération ;

→ tous les Audois et toutes les Audoises, dans le cadre des conventions de participation citoyenne.

En matière de prévention de la délinquance, une nouvelle stratégie départementale a été adoptée, en mai 2021, en conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. Élaborée en concertation avec les services de l'État, la justice, les collectivités territoriales et les associations, cette stratégie est un document opérationnel à disposition des acteurs et services, adapté aux enjeux locaux, afin de poursuivre le continuum de la sécurité vers une meilleure protection de la population.

Concernant le renforcement de la sécurité, les collectivités territoriales et les services de l'État ont saisi l'opportunité du nouvel outil partenarial complémentaire à la stratégie de prévention de la délinquance, le contrat de sécurité intégrée (CSI), pour formaliser davantage leurs engagements en matière de sécurité. Les travaux ont été engagés dès l'été 2021.

Le département de l'Aude est ainsi l'un des rares départements à compter plusieurs CSI, l'un avec la commune de Carcassonne et l'autre avec Narbonne et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Leur signature permettra d'associer tous les acteurs impliqués



(forces de sécurité, police municipale mais aussi services de la justice et de l'éducation nationale, gestionnaires de transport, bailleurs sociaux et entreprises privées) et de poursuivre le développement de la police de la sécurité du quotidien. Ce travail en commun est une clé essentielle du problème de la délinquance.

> Lutter contre les trafics

La lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une des grandes priorités de l'État en matière de délinquance et les très bons résultats de l'année 2021 montrent que notre travail commence à porter ses fruits.

La pression sur la demande de produits stupéfiants a été accrue en sanctionnant plus rapidement et plus efficacement les consommateurs grâce aux amendes forfaitaires délictuelles (385 en 2021 contre 94 en 2020). La lutte contre les points de deal vise, quant à elle, à conduire des enquêtes de démantèlement de manière plus systématique en parallèle des actions récurrentes de harcèlement.

Cette stratégie a bénéficié de la montée en puissance de la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants animée par la DDSP 11, dite « CROSS », coordonnant sécurité publique, police judiciaire, douanes et polices aux frontières. Celle-ci avait été installée en septembre 2020.

LES RÉSULTATS 2021 CONFIRMENT SON EFFICACITÉ AVEC :

10 kg de cocaïne saisies
(4 kg en moyenne depuis 2017)

18 armes à feu saisies (8 en 2020)

1,1 millions d'euros de capitaux saisis
(950 000€ en moyenne depuis 2017)

4,3 tonnes de cannabis saisies en 2021
(3,6 t en moyenne depuis 2017)

Grâce à leur mobilisation, douanes, gendarmerie et police ont ainsi réalisé des saisies largement supérieures à la moyenne des années passées. Les saisies de cannabis ont doublé par rapport à l'an dernier (+120%), celles de cocaïne triplé (+176%). Les saisies d'armes à feu sont en hausse de 125%.

Le développement d'actions coordonnées de démantèlement en lien avec les opérations de reconquête urbaine et de prévention se poursuit. L'action sur la demande va elle aussi s'intensifier.

La stratégie de déstabilisation des points de deal semble donner de bons résultats en dépit du fait que les lieux de deal démantelés se déplacent rapidement quand ils sont dérangés.

Pour autant, la présence active des forces de sécurité dans ces lieux permet également de réinvestir des quartiers. Parce qu'il n'y a pas de zones de non-droit !

> Lutter contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière est restée une priorité dans un contexte marqué par la fin des mesures de restriction de circulation et le retour des automobilistes sur la route.

L'augmentation du nombre d'accidents de la route enregistrée au niveau national s'observe également dans le département de l'Aude. Les restrictions induites par les mesures sanitaires en 2020 n'ont pas été reconduites en 2021, générant un trafic routier plus important cette année.

Dans l'Aude, le nombre d'accidents en baisse depuis 2017 repart fortement à la hausse en 2021 (+27% d'accidents de la route et +7% de tués par rapport à 2020). Cette tendance ne se confirme pas sur l'évolution du nombre de tués, lequel n'enregistre qu'une très faible hausse par rapport à 2020, mais une très forte baisse (-24%) par rapport à 2019, malgré un nombre d'accidents plus important.

La vigilance et la mobilisation des services de l'État restent de mise en 2021 pour assurer la prévention des accidents de la route. Dans cet objectif, plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés lors de la semaine de la sécurité routière du 30 mai au 6 juin 2021.

Un document général d'orientation (DGO), élaboré pour la période 2018-2022, sert également de cadrage pour les actions à mener. Il est fondé sur l'analyse des enjeux du département et oriente les actions de prévention envers les jeunes, les seniors, le milieu professionnel, les consommateurs d'alcool et de stupéfiants en visant les milieux festifs.



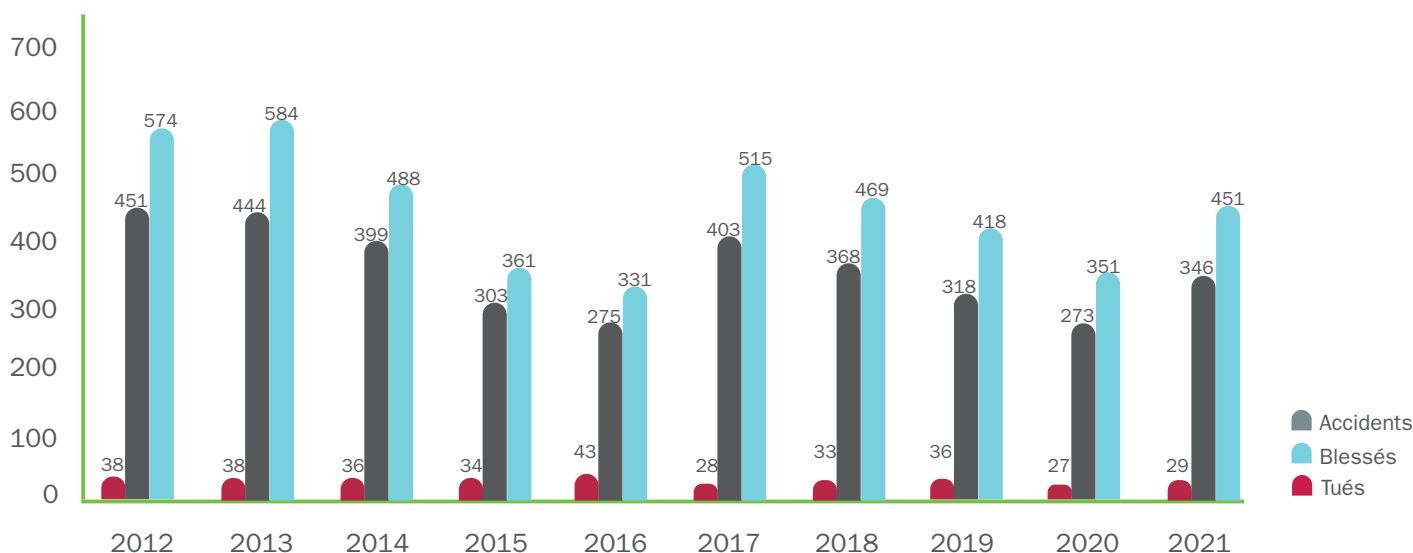
Chaque année, un plan départemental des actions de sécurité routière prévoit plus précisément les actions pour répondre aux orientations du DGO. En 2021, les actions de sécurité routière ont suivi les priorités suivantes :

- les actions innovantes avec notamment le kit Escape Game « retour de soirée » présenté par Canopé et lauréat du prix national dans la catégorie « jeunes » ;
- les actions mutualisées ou coordonnées ;
- la dynamisation de la communication locale ;
- la lutte contre la conduite sans permis ;
- le développement des travaux d'intérêts généraux dans le réseau sécurité routière.

En second lieu, les actions de sécurité routière ciblent les usagers suivants :

- les jeunes, les seniors, les piétons, les usagers de deux roues motorisés
- les consommateurs d'alcool et de stupéfiants
- le milieu professionnel

EVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS, ACCIDENTS ET BLESSÉS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES



> Lutter contre les violences faites aux femmes

Grande cause du quinquennat, la lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet d'une politique volontariste de la part du Gouvernement, concrétisée par le lancement du plan de lutte contre les violences conjugales en 2018 et par le Grenelle qui lui est associé en septembre 2019.

→ **Nous nous mobilisons contre les violences faites aux femmes.**

L'Aude est particulièrement touchée par les violences intrafamiliales. En effet, le département connaît une hausse continue des faits de violences intrafamiliales déclarés depuis 2017. Le nombre de victimes identifiées par les forces de sécurité a atteint 1 259 personnes en 2021 (+9,5% en un an) tandis que 3 décès dans le cadre de violences conjugales sont survenus.

Pour poursuivre la lutte contre ce phénomène :

→ Le comité départemental de prévention de la délinquance coprésidé par le préfet et les procureurs constitue l'instance de gouvernance stratégique de la lutte contre les violences conjugales. Cette instance dédiée vise à améliorer la coordination des diverses initiatives prises dans le département.

→ Le dispositif mobilisant deux intervenantes sociales en police et gendarmerie a été reconduit.

→ La grille d'évaluation du danger, permettant d'en mesurer l'intensité, introduite en 2020, est désormais généralisée parmi les forces de sécurité.

→ Une brochure offre localement aux partenaires et aux victimes l'ensemble des coordonnées des services mobilisables dans l'Aude.

Malgré la crise sanitaire, nous avons continué à agir pour renforcer encore l'efficacité de cette politique.

→ Mise à disposition de la justice de 6 bracelets anti-rapprochement grâce à la signature d'une convention de partenariat en juin 2021. Géolocalisant une personne à protéger et l'auteur réel ou présumé des violences conjugales, il définit un périmètre de protection que ce dernier n'est pas autorisé à franchir.

→ Création de 5 nouvelles places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes, portant le total à 45 places dans le département.

→ Pérennisation du volet hébergement du dispositif départemental de prise en charge des auteurs de violences conjugales porté par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et l'union départementale des associations familiales de l'Aude. Trois hébergements sont ainsi disponibles pour mettre en sécurité les victimes en éloignant les auteurs. Financé de manière conjointe par l'État et d'autres acteurs locaux, l'initiative vise en outre à prévenir les risques de récurrence par l'émergence d'une prise de conscience des auteurs dans la mesure où l'accueil est conditionné à la participation à des groupes de parole dédiés. L'auteur fait ainsi l'objet d'un suivi psychologique et social.

→ **En 2022, nous resterons mobilisés pour protéger les femmes qui en ont besoin.**



Les victimes de violences ou les témoins de violences peuvent effectuer directement un signalement, via :

Le numéro d'urgence police secours (**17**), doublé du numéro 114 par SMS

La plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, ouverte 7j/7 et 24h/24, offrant un accompagnement gratuit et anonyme :

<https://www.service-public.fr/cmi>

Le numéro d'appel **3919**, accompagnant les femmes victimes de violences dans leurs démarches, qui a connu une forte progression des appels (doublement du nombre d'appels entre 2012 et 2020).



> Vous protéger contre la COVID-19

L'ensemble des services de l'État s'est fortement mobilisé tout au long de l'année 2021 face à la pandémie. A la vague du variant DELTA a succédé le rebond hivernal couplé à l'émergence du variant OMICRON. La couverture vaccinale a poursuivi sa progression dans le département de l'Aude.

En fin d'année 2021, 279 997 personnes (75% de la population) ont reçu une primo vaccination, 273 471 personnes ont un schéma vaccinal complet (73,4% de la population) et 128 612 personnes ont reçu une dose de rappel (35% de la population).

Cet effort important a été rendu possible par une offre de vaccination en continu tout au long de l'année, ponctuellement renforcée selon les besoins. C'est ainsi qu'ont été organisés les « jeudis de la vaccination » sur le littoral pendant l'été. 66 opérations « d'aller-vers » ont donc été réalisées, en s'appuyant notamment sur le concours du SDIS. **Au total, jusqu'à 12 centres de vaccination ont été ouverts dans le département.** Ces mesures ont ainsi permis de contenir l'aggravation de

la situation sanitaire, et plus particulièrement les décès pour cause de COVID, ces derniers s'élevant à 305 en établissements de santé en 2021 contre 139 en 2020.

En parallèle de l'application des gestes barrières, certaines situations d'accélération de l'épidémie ont amené le préfet à conduire temporairement et de manière ciblée des mesures de freinage comme l'obligation du port du masque dans les lieux à forte affluence (abords des gares, marchés de Noël, rues commerçantes, etc.). **15 arrêtés ont ainsi été pris au cours de l'année 2021** pour adapter le dispositif. Pour éviter tout relâchement, les contrôles pour application du pass sanitaire ont été renforcés par les forces de l'ordre, tant auprès des établissements recevant du public que de leurs visiteurs.

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, la campagne de rappel vaccinal doit se poursuivre.



Mars 2021
Visite du centre de vaccination
COVID-19 au centre hospitalier de
Carcassonne par le préfet.

> Lutter contre les feux de forêt

La saison feux de forêt 2021 fut exceptionnelle avec une activité en très nette hausse par rapport aux étés 2020 et 2019 déjà significatifs. C'est ainsi que 141 feux se sont déclenchés lors de la saison estivale 2021, dont deux feux majeurs (168 hectares à La Clape, 820 à Moux) ayant mobilisé 1 300 intervenants. Comme tous les départements du pourtour méditerranéen, le risque d'incendie est exacerbé par trois facteurs : des étés plus chauds, une extension et une densification des espaces combustibles sous l'effet du délaissement de terres agricoles et une hausse des enjeux humains provoquée par l'extension continue des zones urbanisées.

Le dispositif de fermeture de massifs a dû être activé à plusieurs reprises sur les massifs de la Clape et Sainte-Lucie (24 j), Fontfroide et Pinèdes-Crémades (28 j), pour assurer la sécurité des usagers et le travail des secours en cas de départ de feu.

Les causes de départ de feu ont fait l'objet d'une attention particulière avec un effort conséquent de la part de services de sécurité pour en élucider les circonstances. Ce travail a porté ses fruits puisque 85% des 141 feux ont une cause connue. 54% d'entre eux (76 feux au moins) ont été identifiés comme intentionnels. De même, 15 feux ont déjà vu un suspect interpellé tandis que plusieurs procédures judiciaires sont en cours.

Le bilan de fin de campagne a souligné la nécessité de renforcer la prévention par l'application stricte des obligations légales de débroussaillage, d'améliorer l'aménagement des massifs et la qualité des infrastructures de lutte et de développer la culture du risque et la responsabilité de chacun.



Par ailleurs, une nouvelle stratégie de gouvernance des massifs a été impulsée par l'État. Le pilotage stratégique au niveau départemental sera désormais assuré par la sous-commission « feux de forêts » rassemblant les acteurs concernés. La déclinaison locale reposera sur des comités de massif-échelle adaptée aux enjeux - animés par les communautés de communes et d'agglomération. L'objectif est pour chaque comité d'identifier et d'analyser les causes des départs de feux et de mener à bien des projets de réduction de vulnérabilité (pistes, coupures, etc.).



BÂTIR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

TRAVERSER LA CRISE

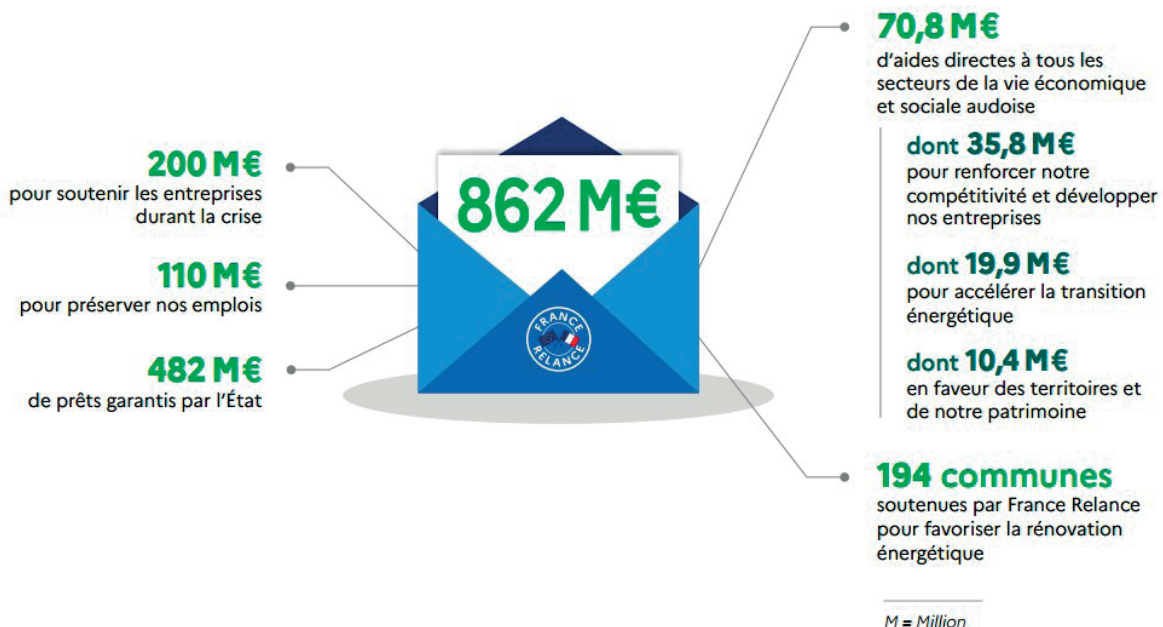
> Protéger nos entreprises et nos emplois pendant la crise

Pendant toute la crise sanitaire, nous n'avons eu qu'un mot d'ordre : aider les entreprises à tenir, pour ne pas détruire notre tissu économique.

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire et permettre aux entreprises de la traverser, l'État a mis en place un #Fonds de solidarité pour les aider. Ce fonds vient soutenir les entreprises qui ne peuvent pas exercer leur activité dans des conditions normales ainsi que les entreprises qui, sans être fermées administrativement, subissent les effets de la crise sanitaire.

Afin d'éviter les licenciements et l'augmentation du chômage, l'État a aussi instauré l'activité partielle pour permettre aux entreprises qui travaillent moins du fait de la crise de garder leurs salariés. Ce dispositif a permis de sauver plus de 35 000 emplois dans le département.

A la fin de l'année 2021, l'État a aussi mis en place un dispositif spécial de sortie de crise, destiné à accompagner les entreprises dans la période délicate qui s'est ouverte avec la fin de la pandémie. Le « comité départemental de sortie de crise », présidé par le préfet, suit ainsi les situations des entreprises que la sortie de crise pourrait mettre en difficulté. Ce comité permet ainsi d'anticiper les difficultés et de proposer des solutions adaptées à chaque entreprise.



> Favoriser la reprise de l'économie : relance, relance, relance !

Pour favoriser la sortie de crise, le Gouvernement a choisi d'investir 100Md€ dans le redressement durable de l'économie française. Le plan de relance, qui s'est déployé tout au long de l'année 2021, s'est ainsi articulé autour de trois priorités stratégiques :

Compétitivité et emploi

Pour favoriser le développement d'activités à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le plan de relance intègre et prépare les transformations qui rendront notre économie plus compétitive.

Écologie

Pour accélérer la transition écologique de l'économie française et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, 30 milliards d'euros sont consacrés à l'écologie.

Cohésion sociale

Pour éviter la hausse des inégalités en France en raison de l'impact économique de la crise, la relance est également au service de la cohésion sociale, et de tous les territoires.

RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ ET BÂTIR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

> Cap sur la compétitivité !

Pour bâtir l'économie audoise de demain, il nous fallait renforcer notre compétitivité.

L'État a donc décidé d'abaisser massivement les impôts de production qui pesaient sur nos entreprises. Cela s'est traduit, dès 2021, par une baisse de 31,6 M € de la fiscalité économique qui a bénéficié à plus de 3 600 entreprises du département.

> La relance au service du génie industriel de nos territoires

Les deux-tiers des entreprises industrielles françaises sont situées dans des territoires ruraux. Dans le département, des pépinières d'entreprises industrielles existent, notamment dans les deux «Territoires d'industrie» labellisés à Narbonne et Castelnaudary-Castres-Revel.

Renforcer notre compétitivité passe aussi par le soutien apporté aux entreprises industrielles de nos territoires, qui innovent et créent de la richesse et des emplois localement. En les aidant à conduire leurs projets de développement, nous préservons des savoir-faire industriels locaux et des emplois.

Le plan de relance a ainsi soutenu 16 entreprises audoises – dont certains de nos fleurons : Terreal, Arterris, Algo... – par des mesures diverses touchant le développement industriel et la modernisation des outils de production.

L'intervention du plan #France Relance a ainsi permis de déclencher plus de 15M€ de décisions d'investissement dans le département, soutenu à hauteur de 4,3M€ par l'État !



→ Les Ateliers d'Occitanie à Narbonne : **74 salariés, 3 sites, 7 M€** de chiffres d'affaires, activité dans la maintenance ferroviaire.

→ Cette entreprise dynamique a reçu de l'État une aide de **400 000€** dans le cadre du plan de relance pour augmenter sa productivité et se tourner vers de nouveaux marchés du secteur ferroviaire.

> Favoriser l'innovation et bâtir l'économie de demain

Conformément à la volonté du Gouvernement, le plan #France Relance a prioritairement soutenu des projets industriels innovants visant à renforcer la position de la France dans les secteurs stratégiques et d'avenir tels que la transition écologique ou les technologies numériques.

Le plan de relance a ainsi financé 11 projets d'investissement dans le cadre du guichet « Industrie du futur », pour un montant total d'investissement de 4M€ et 1,15M€ de subventions. Ce soutien a permis à des PME et à des ETI industrielles d'investir dans la transformation et la modernisation de notre appareil productif par l'acquisition de nouveaux matériels ou de nouvelles technologies, notamment robotiques. A titre d'exemple, l'entreprise Plastisud, située à Castelnaudary, a ainsi été soutenue pour acquérir un nouveau centre d'usinage.

Le plan de relance a aussi financé le développement des solutions numériques, dont on sait qu'elles déterminent désormais largement la capacité des entreprises à se positionner sur les marchés nationaux et internationaux. 733 entreprises du département ont ainsi bénéficié du « chèque numérique » de 500€, et plus de 200 d'entre elles ont pu bénéficier d'un diagnostic individualisé avec plan d'actions réalisé par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aude.

Enfin, le plan de relance a financé une étape clé de la structuration de la filière hydrogène en Occitanie en apportant 11,4M€ au projet « Hyvoo » de construction d'une unité de production d'hydrogène vert porté par le groupe Qair à Port-la-Nouvelle. Cet investissement significatif au soutien d'un projet industriel de grande ampleur est le signe de l'engagement de l'État et du plan de relance dans la construction d'une filière d'excellence et d'avenir ancrée dans l'Aude !



Port-la-Nouvelle

À CRISE INÉDITE, MOYENS INÉDITS POUR SOUTENIR NOS AGRICULTEURS

Département agricole, l'Aude a bénéficié en 2021 des mesures agricoles du plan de relance (137 agriculteurs du département avaient notamment pu être subventionnés pour remplacer des matériels agricoles anciens et peu performants).

Mais le fait majeur de l'année 2021 est l'épisode de gel qui a touché massivement le département au mois d'avril, affectant essentiellement les récoltes chez les viticulteurs du département.

Lors d'une visite dans les vignobles de l'Hérault et de l'Aude tenue le 17 avril, le Premier ministre a annoncé un dispositif de soutien exceptionnel aux viticulteurs touchés par le gel afin de préserver leurs revenus malgré la destruction de tout ou partie de leurs plants. Ce dispositif national a été doté d'une enveloppe nationale d'un milliard d'euros : à une crise inédite par son ampleur, l'État ne pouvait que répondre par un dispositif inédit.

Le préfet de l'Aude a été chargé, en lien avec la chambre d'agriculture et l'ensemble de la profession agricole, de décliner ce dispositif dans le département, avec pour objectif de répondre vite et fort aux besoins des viticulteurs touchés.

POUR CE FAIRE, LE PRÉFET
A PU S'APPUYER SUR UNE
ENVELOPPE S'ÉLEVANT
À 965 000€ POUR
L'AUDE, SOIT PRÈS DE
15% DE L'ENVELOPPE
DISPONIBLE EN OCCITANIE
(6,45M€).



Avril 2021
Visite d'une parcelle gelée à Montredon des Corbières par
Monsieur le Premier ministre, accompagné par le ministre de
l'Agriculture et le préfet en présence des élus.

510 dossiers ont été traités et payés dans les temps pour permettre aux agriculteurs de traverser cette crise inédite. Sur ces dossiers, des compléments sont versés par le conseil régional et le conseil départemental, de l'ordre de 50% chacun.

Un **dégrèvement automatique de la TFNB** (taxe foncière sur le non bâti) 2021 a également été mis en place sur les parcelles en vigne en fonction des pertes. Toutes les communes ayant des pertes de plus de 70% ont été dégrévées à 100%.

Le dispositif des calamités agricoles, exceptionnellement étendu aux pertes de récolte de la viticulture, permettra également des indemnisations au premier semestre 2022, le département ayant été classé intégralement par Météo France en aléa exceptionnel.

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ALLER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

> Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables

Dans l'Aude, les services de l'État travaillent pour atteindre cet objectif en tenant compte du nécessaire équilibre à trouver pour décarboner nos énergies tout en préservant nos agriculteurs et nos paysages.

Ce développement concerne tous les territoires et pose le défi de l'appropriation de la transition énergétique au niveau local. Pour faciliter cette appropriation et permettre le développement des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité, les services de l'État ont élaboré un plan paysager qui doit permettre aux porteurs de projets de mieux identifier les zones favorables au développement de l'éolien. Dans la même logique de régulation, les services de l'État travaillent également à la réalisation d'une charte photovoltaïque au niveau départemental, qui permettra de continuer à développer cette énergie sans remettre en cause les équilibres territoriaux auxquels nous sommes attachés.

DANS CE CADRE, L'ANNÉE 2021 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE DÉPARTEMENT :

→ **Trois projets de repowering éoliens ont été accordés** (deux en montagne noire, un à Luc sur Orbieu) pour une production supplémentaire de 16,2 MW ; le « repowering » permet ainsi d'augmenter la puissance produite en réduisant le nombre de mats d'éoliennes, et donc, plus respectueux de la nature et des paysages ;

→ **Trois projets ont été refusés lorsque les enjeux environnementaux ne permettaient pas leur implantation** (projet EDF EN Hautes Corbières dans le PNR, projet EDF EN à Mas Saintes Puelles), ou en cas d'incompatibilité au document d'urbanisme (projet OSTWIND Les Martys en Montagne Noire) ;

→ **29 projets de parcs photovoltaïques au sol sont en cours** d'instruction et 7 parcs ont été autorisés durant l'année pour 33,2 Mwc.

Fidèle à sa longue tradition en la matière, l'Aude reste donc ainsi le premier département régional en termes de production d'énergies d'origine éolienne et le 4ème pour la production photovoltaïque, contribuant ainsi à l'objectif de la France de neutralité carbone en 2050. Ces résultats démontrent que la transition écologique ne se fait pas nécessairement au détriment des territoires !

> Soutenir la production d'électricité bas carbone



Le plan de relance a aussi pu financer le projet UDD@Orano (« Usines de demain ») porté par le groupe Orano et qui vise à accélérer le déploiement de

l'usine du futur au cœur des sites industriels de ce groupe. En tant qu'acteur majeur de la valorisation des matières nucléaires, Orano contribue à la production d'une électricité bas carbone à l'échelle nationale et dans l'Aude.

> Décarboner les mobilités

La décarbonation de nos activités passe aussi par la décarbonation des mobilités, à laquelle l'Aude entend contribuer à toutes les échelles, de la création de la ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan au déploiement du plan vélo !



L'Aude est un territoire rural où les déplacements en voiture prédominent puisqu'ils représentent **86,5% des déplacements domicile-travail**.

Grace notamment à la présence de **la véloroute du Canal du Midi et de l'Eurovélo Méditerranée**, le vélo trouve surtout de l'attractivité en usage récréatif, mais peine encore à se faire une place dans les déplacements quotidiens (1,8% pour les déplacements domicile-travail).

L'objectif assigné au département de l'Aude dans le cadre du plan vélo, politique prioritaire du Gouvernement, est déjà atteint dès 2021 avec **279 km d'aménagements cyclables sécurisés** pour un objectif initial de 254 km fin 2022.

La mobilisation autour de l'État des acteurs locaux va continuer afin d'accroître les pistes cyclables et la part du vélo dans les déplacements quotidiens des Audois.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

> Accompagner les particuliers dans la réhabilitation énergétique de leurs logements

BONUS ÉCOLOGIQUE POUR LES VOITURES

9 564 primes et bonus accordés

pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre en faveur du verdissement du parc automobile.

MAPRIMERÉNOV' Aide au financement des travaux de rénovation énergétique.

5 246 dossiers validés en 2021 pour une cible initiale de 1 772 dossiers validés à la fin de l'année 2022.



> Soutenir la transition écologique dans le secteur public

L'un des trois piliers du plan de relance : la transition écologique.

L'Aude est particulièrement bien placée pour savoir combien il est important de préparer un avenir plus résilient et durable. Depuis 2020, ce sont déjà **20 M€** qui ont été alloués par France Relance à cet enjeu vital.

Ce sont ainsi **9,3 M€** qui ont été investis par l'État, au profit de **194 collectivités** du département, pour accélérer la rénovation énergétique de bâtiments communaux ou départementaux. Le plan de relance finance ainsi des travaux d'isolation, de remplacement d'huissieries, d'installation de chaudières à bois... Dans le même temps, **7,8 M€** sont investis pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments appartenant à l'État, dont la rénovation énergétique complète de la cité administrative de Carcassonne.

> Exemples de projets soutenus dans l'Aude

→ Communauté de communes du Limouxin : rénovation énergétique des bâtiments scolaires pour un montant des travaux HT de **243 440€**, financé à hauteur de **97 376€**

→ Ferrals les Corbières : rénovation énergétique du groupe scolaire et de la mairie avec un montant des travaux HT de **272 790€**, financé à hauteur de **163 674€**.

→ Carcassonne : Rénovation énergétique du gymnase des Serres pour un montant des travaux HT de **490 000€**, financé à hauteur de **294 000€**.

→ Conseil départemental : isolation thermique du collège Gaston Bonheur à Trèbes (T2) pour un montant des travaux HT de **116 666€**, financé à hauteur de **70 000€**.



Juin 2021
Accompagnement des projets de rénovation énergétique dans la commune de Roquefère.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

L'État participe à la construction d'un territoire résilient, en poursuivant les actions menées avec les collectivités dans le cadre des études de recomposition urbaine à la suite des inondations de 2018. Il apporte ainsi expertises et conseils en accompagnement des communes les plus durement touchées. Ces actions se traduisent dès à présent par la mise en œuvre des premières phases opérationnelles pour un aménagement résilient des communes de Villegailhenc, Conques-sur-Orbiel, Saint-Hilaire ou Couffoulens. Cette dernière a d'ailleurs traduit son engagement pour un modèle de développement urbain vertueux en s'inscrivant dans la démarche EcoQuartier portée par le ministère de la transition écologique.

En 2021, les études d'aléas sont terminées pour 145 communes, (36% des communes du département), ce qui permettra de mettre à jour les plans de prévention des risques naturels correspondants.

Depuis les inondations de 2018 et de 2020, l'État a mobilisé plus de 40M€ de fonds Barnier pour l'acquisition et la déconstruction de 160 maisons endommagées.

Plus de 200 dossiers individuels de réduction de vulnérabilité face au risque d'inondation ont été instruits pour un montant supérieur à 1,5M€.



Juillet 2021
Madame la
ministre déléguée
au logement,
Emmanuelle

Wargon, accueillie par le préfet et les élus à Villegailhenc pour une nouvelle étape suite aux inondations de 2018 avec le lancement des travaux de démolition pour se projeter vers de nouveaux projets.

MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

Les conséquences du changement climatique sont importantes pour notre département qui doit s'habituer à gérer un « trop d'eau » à certaines périodes et le « pas assez d'eau » lors de la saison sèche.

En 2021, l'Aude a ainsi connu une sécheresse notable avec des déficits pluviométriques annuels de plus de 50% et un abaissement important du niveau de l'Aude à Moussoulens. 2021 se classe sur une bonne partie du département comme la 2^e année la plus sèche enregistrée depuis 1959. Des mesures de restriction ont été prises dès la deuxième quinzaine de juillet afin de réduire les prélèvements et préserver la ressource en eau. Un risque important de rupture de l'alimentation en eau potable avec des conséquences sur les moyens de défense incendie a été constaté dans certains secteurs du département.

La situation rencontrée au cours de l'année 2021 a remis en lumière la nécessité de conduire une action résolue pour préserver la ressource en eau. Le plan de gestion de la ressource en eau du département (PGRE), validé en 2016 par le préfet, fixe un objectif d'économies de 37M€ à l'horizon 2024, et d'importants efforts restent à accomplir pour responsabiliser l'ensemble de la chaîne d'utilisation de la ressource en eau et préserver nos ressources.

L'action de l'État et de l'ensemble des acteurs – syndicats de bassins, ASA, syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières – est indispensable, et ce dans tous les domaines : la rationalisation des prélèvements agricoles, la rénovation des réseaux d'adduction en eau potable et l'amélioration des rendements, l'amélioration des modalités de gestion de la ressource en eau mobilisée pour la production hydroélectrique sont autant de pistes de travail.

Pour favoriser la mise en place d'un dispositif global de bonne gestion de la ressource en eau, le préfet de l'Aude a proposé à l'ensemble des acteurs la mise en place d'un système de « compensation » des prélèvements en eau réalisés tout au long de l'année, par la mise en place d'un organisme unique de gestion collective (OUGC), qui sera l'un des défis de l'année 2022 !

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS TERRITOIRES

INVESTIR POUR LA VIE QUOTIDIENNE DANS LES TERRITOIRES

> L'État investit pour votre vie quotidienne

L'État soutient massivement les projets portés par les collectivités pour **améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires du département**.

En 2021, nous avons ainsi investi près de **30M€** de l'État pour soutenir **419 projets d'investissement**

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS DANS LES TERRITOIRES :

→ Communauté de communes du Limouxin : construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Belvèze pour un montant des travaux HT de **707 456€** et financé à hauteur de **150 000€**.

→ Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois : création d'une crèche à Roubia pour un montant des travaux HT de **793 350€** et financé à hauteur de **238 005€**.

→ Villegailhenc : reconstruction post inondations du Jardin de loisirs (Tranche 1) pour un montant des travaux HT de **400 000€**, financé à hauteur de **100 000€**.

→ Carcassonne : réaménagement de la place Carnot pour un montant total des travaux HT de **2 340 000€** (**1 090 000€** de travaux en 2020 et **1 250 000€** en 2021), financé à hauteur de **842 500€** sur les deux ans (soit **417 500€** en 2020 et de **425 000€** en 2021).



> L'État soutient le projet de votre territoire

Pour soutenir et structurer les projets portés par les territoires du département, l'État leur a proposé de s'engager dans une démarche de contractualisation inédite en signant **5 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle des cinq pays historiques de l'Aude** :

- CRTE du Lauragais Audois, de la Piège et de la Malepère
- CRTE pour le territoire du Carcassonnais et de la Montagne Noire
- CRTE du Grand Narbonne
- CRTE Corbières – Minervois – Salanque
- CRTE du Pôle d'équilibre territorial et rural de la Vallée de l'Aude

En fixant le cap de l'action publique dans le département et en priorisant les actions à conduire en fonction des enjeux, ces contrats vont permettre d'accélérer la transition numérique et écologique, de favoriser le développement économique et de garantir la cohésion des territoires dans tous les domaines (services publics, santé, culture, éducation...).

Ils sont complétés par la labellisation de « **Petites villes de demain** »

« Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026 ».

→ Villes lauréates de moins de 20 000 habitants

→ Soutien de l'État et de ses partenaires pour la mise en œuvre des projets de revitalisation des communes lauréates

15 communes audoises lauréates

7 chefs de projet recrutés



FAIRE DE NOS CAMPAGNES DES TERRITOIRES D'AVENIR

> Nous œuvrons pour garantir à tous un égal accès aux services publics

Après le Grand débat, le président de la République a annoncé en avril 2019 le déploiement des espaces France Services sur l'ensemble du territoire avec pour objectif d'améliorer l'accessibilité des services publics et faciliter les démarches administratives du quotidien pour tous les Français, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce sont des espaces ouverts à tous, modernes et conviviaux qui permettent aux habitants d'accéder dans un même lieu aux principaux organismes de services publics.

Ces structures permettent ainsi d'avoir accès aux démarches de la caisse d'allocations familiales, de la caisse primaire d'assurance maladie, de la caisse nationale d'assurance vieillesse, de la mutualité sociale agricole, de pôle emploi, de La Poste et des ministères de l'intérieur, de la justice et de l'action et des comptes publics.

L'objectif poursuivi se traduit par l'ouverture de maisons #France Services (MFS) sur tout le territoire du département, l'engagement du président de la République étant que chaque canton soit doté d'une telle structure à l'horizon 2022.

> Nous agissons pour résorber les zones blanches et grises et déployer internet en haut débit sur tout le territoire

En lien avec les collectivités du département, l'État s'est engagé dans le cadre du **New Deal Mobile** pour élargir la couverture de ces territoires par les opérateurs de téléphonie mobile et garantir à chacun un accès aux services et facilités numériques.

Depuis le début du programme, **40 communes ont été retenues** (44 zones) et **18 pylônes** sont d'ores et déjà en service.

Tous les pylônes ont été installés dans le délai réglementaire de 24 mois.

Il nous reste 26 zones pour lesquelles on a déjà attribué les pylônes qui seront progressivement installés pour atteindre 40 communes couvertes à fin 2022.

Notre objectif est atteint : 23 Maisons « France Service » labellisées



Juillet 2021
Inauguration de la maison France Services Montagne Noire aux Ilhes-Cabardès par le préfet, accompagné des élus.

> Le déploiement du Très Haut Débit

Afin d'assurer une généralisation de la fibre à l'horizon 2025, le conseil départemental a lancé un schéma directeur territorial d'aménagement numérique en 2013 en associant les intercommunalités audoises et le syndicat audois d'énergie et du numérique (Syaden) pour mettre en œuvre un réseau d'initiative publique (RIP), en réponse à la carence de l'initiative privée des opérateurs, lesquels ayant décidé d'investir sur fonds propres sur les zones plus denses (zones AMII des deux agglomérations de Carcassonne (23 communes concernées) et de Narbonne (29 communes concernées). Sur la zone AMIII (réseau d'initiative privée), 47 communes sont ouvertes à la commercialisation et 88% des logements sont éligibles à une offre fibre à fin 2021. Sur le réseau d'initiative publique, le déploiement s'effectue en deux phases : 2018/2022 et 2022/2025. A fin 2021, 90% de la phase 1 est réalisée.

> Nous rapprochons les professionnels de santé des habitants

De nombreuses structures d'exercice coordonné ont vu le jour. L'Aude compte désormais 21 maisons de santé pluriprofessionnelles, dont 4 nouveaux projets ont été validés en 2021 (Trèbes, Sigean, Pierre Blanche à Carcassonne et Sud-Minervois). Il existe également 4 centres de santé (Pays Couiza, Port La Nouvelle, Cuxac d'Aude et Sallèles d'Aude).

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

L'État lutte ardemment contre la pauvreté en activant tous les leviers à sa disposition.

> Nous luttons contre la pauvreté

Une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) a été signée le 25 juin 2019 pour 3 ans, entre l'État et le conseil départemental de l'Aude, visant 3 objectifs stratégiques :

- empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dès la majorité en accompagnant ces jeunes, grâce à l'accès aux droits, aux dispositifs d'insertion, la formation et la mobilité;
- généraliser et renforcer l'accès aux droits sociaux, via l'accueil social inconditionnel de proximité, le référent de parcours, ainsi que le travail social, via la formation des travailleurs sociaux;
- améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active par l'appui au processus d'orientation, la garantie d'activité, l'accompagnement global, la mobilité.

Des crédits ont été consacrés par l'État sur cette contractualisation « Pauvreté » à hauteur de 15M€ pour l'année 2021, en complémentarité des actions menées par le département.

> Nous soutenons ceux qui oeuvrent pour les plus fragiles

Soutien aux associations de solidarité de l'Aude (378 026€) pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès aux biens essentiels ; les travaux de modernisation d'un accueil de jour, destiné au public à la rue, seront lancés en 2022, grâce à une aide de 80 500€ dans le cadre de ce même programme tourné vers la cohésion sociale.

Enfin, l'État a poursuivi son soutien aux associations d'aide alimentaire de l'Aude (53 317€), et à la lutte contre l'exclusion en général (commissions de prévention des expulsions locatives et médiation DALO, celles d'attribution de logements sociaux et de surendettement).

Des mesures d'investissement social soutenues par l'État comme la création d'une crèche et d'un bus PMI itinérant pour les familles précaires en milieu rural (230 000€), la création d'un nouveau point conseil budget (15 000€), l'accès aux droits (domiciliation des SDF, précarité menstruelle à hauteur de 85 064€).

FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI

> Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) de l'Aude

Nous renforçons l'accompagnement des personnes pour favoriser l'insertion et l'emploi.

Le conseil départemental de l'Aude s'est engagé dans la création d'un service public de l'insertion et de l'emploi. Il est soutenu dans cette démarche par les services de l'État (qui lui apportent notamment 350 000€ pour financer ce projet).

Le nouveau SPIE de l'Aude permettra de renforcer la coordination de tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi (conseil départemental, pôle emploi, mission locale, etc.) et de proposer un accompagnement de bout en bout par le même opérateur.

Il permettra donc de raccourcir les délais de retour à l'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée.

> Le Plan « 1 jeune 1 solution » :

→ **1 508 jeunes** sont entrés en Garantie Jeunes

→ **94 contrats** Emplois francs conclus en 2021, dont près de 40% en faveur du public jeune.

→ **3 342 parcours** contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie signés.

→ Promotion des mesures du plan en faveur des jeunes par des actions diverses et au travers d'événements variés (salon travail-avenir-formation, matinées de l'emploi proposées par la mission locale de Narbonne tout au long de l'année avec un ou plusieurs employeurs du territoire, charte « Je m'engage pour la jeunesse » portée par la MLOA ...).



> Les contrats aidés :

→ **1030 contrats**

Parcours Emploi-Compétence (PEC) et Contrats d'Initiative Emploi (CIE) signés au 31 décembre 2021.

→ **1289 aides**

à l'embauche des jeunes allouées aux entreprises

> L'insertion par l'activité économique :

En 2021, l'Aude compte 39 structures d'insertion par l'activité économique pour 1 092 personnes accompagnées en 2021. 7 293 511€ ont été alloués (co-financement du département à hauteur de 1 425 424€ pour l'accompagnement de 239 postes de bénéficiaires du RSA).

Les seuls plans de relance ont permis d'allouer 1 207 859€ aux structures audoises et permettront de créer près de 190 emplois d'ici en 2022.

> Focus

L'apprentissage : ça marche à fond grâce à la mobilisation de tous les partenaires !

2 836 contrats d'apprentissage ont été signés, dont 70 contrats relevant du seul secteur public soit :

- **12** pour la fonction publique hospitalière,
- **37** pour la fonction publique territoriale,
- **21** pour la fonction publique d'État.

ENCOURAGER NOS JEUNES À S'ENGAGER

> L'État investit pour la jeunesse

Le SNU (service national universel) est un dispositif porté par l'État s'adressant aux jeunes de 15 à 17 ans ayant pour but de :

- Faire vivre les valeurs républicaines,
- Renforcer la cohésion nationale,
- Développer une culture de l'engagement,
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Au titre de la promotion 2021, 103 jeunes ont été accueillis durant une partie de la période estivale au village de vacances rives des Corbières de Port Leucate.

Le SNU représente pour de nombreux volontaires, une expérience unique de vie. En effet, 30% d'entre eux quittaient pour la première fois leur ville de résidence sans être accompagnés de leurs parents ni de leurs enseignants.



Juin 2021
Visite du préfet pendant le séjour de deux semaines du SNU à Leucate



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Suivez l'actualité des services
de l'Etat dans l'Aude sur :**

 Préfecture de l'Aude

 @Prefet11

www.aude.gouv.fr